



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27  
En exercice : 27  
Présents : 18  
Votants : 23

N°DEL 2024\_07\_074\_2

*L'an deux mil vingt-quatre, le cinq septembre,*

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

**Date de la Convocation du Conseil Municipal : 29 août 2024**

**Objet : ADMINISTRATION GENERALE**

**Approbation du rapport 2023 "Prix et qualité de l'assainissement collectif" du Sivom du littoral des Maures**

**Présents :**

Bernard JOBERT  
René CARANDANTE  
Catherine HURAUT  
Yves NONJARRET  
Stéphanie MECHIN  
Linda TRIBET  
Robert DALMASSO  
Gabrielle DALMAS  
Brigitte RINAUDO PINEAU

Marie-Paule MAUDUIT  
Jacques BUTTARD  
Pierre MONETON  
Adama LACLAVERIE  
Julie HIVERT  
Michaël REBOTIER  
Roger OLIVIER  
Bernard BRUNEL  
Catherine BRUNETTO

**Pouvoirs :**

Jean-Michel VIGNAT donne procuration à René CARANDANTE  
Michèle CAPDEVIELLE donne procuration à Brigitte RINAUDO PINEAU  
Laurence GIORGINI donne procuration à Bernard JOBERT  
Chloé DE BROUWER donne procuration à Linda TRIBET  
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Catherine BRUNETTO

**Absents excusés :**

Angelo MURA  
Chantal MALFAIT  
Thierry DOMENACH  
Matthieu TAROT

**Secrétaire de séance :**

Madame Linda TRIBET

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante des dispositions des articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à D. 2224-5 du CGCT relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Il est rappelé que les communes de Cavalaire-sur-Mer et de La Croix Valmer, selon la délibération N° 2023\_06\_081\_3 du conseil municipal du 14 septembre 2023, ont transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2023 la composante « collecte » de la compétence assainissement au SIVOM du littoral des Maures.

Ce dernier est ainsi chargé de la gestion et de la maintenance du système d'assainissement comprenant les réseaux des deux communes et la STEP intercommunale de Pardigon.

Monsieur le maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement établi par le SIVOM du Littoral des Maures pour l'année 2023.

Après lecture,

**Il est proposé à l'assemblée délibérante :**

- **De prendre acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité assainissement pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**Approuve la proposition qui lui a été faite,**

prend acte de la délibération présentée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Bernard JOBERT.



La Secrétaire de séance,  
Madame Linda TRIBET

Le Maire,  
certifie que le présent document,  
a été affiché en Mairie le,

10 SEP. 2024

Le Maire





Sivom du  
littoral des Maures



# **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public de L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Exercice 2023**

(Application de la loi n° 95-101 du 2/02/1995, du décret n° 95-635 du 6/05/1995 et de l'arrêté du 02/12/13)

# SOMMAIRE

## PRESENTATION GENERALE

Le S.I.V.O.M.....	5
Le Service Assainissement .....	5

## LES INDICATEURS TECHNIQUES

I. Le réseau .....	7
1.1. Présentation générale du réseau .....	7
1.1.1. Généralités .....	7
1.1.2. Population raccordée aux ouvrages épuratoires .....	7
1.2. Principales opérations de suivi et d'entretien entrepris sur le réseau en 2023 .....	8
1.2.1. Curages sur les canalisations .....	8
1.2.2. Opérations d'entretien courant .....	8
1.2.3. Interventions d'astreintes .....	9
1.3. Liste des travaux entrepris sur le réseau en 2023 .....	9
1.4. Interconnexions entre les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales .....	9
1.5. Taux de débordement et réclamations.....	10
II. Les postes de relevage et la station d'épuration .....	10
2.1. Présentation générale .....	10
2.2. Pollution actuelle, capacité épuratoire et rendement .....	12
2.2.1. Quantités de boues produites des ouvrages d'épuration .....	14
2.2.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration .....	14
2.2.3. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées de la performance des ouvrages d'épuration .....	14
2.2.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation .....	15
2.3. Faits marquants de l'exercice .....	15
2.3.1. Postes de relevage .....	15
2.4. Orientation pour l'avenir .....	16
2.4.1. La station d'épuration .....	16
2.4.2. Les stations de relevages .....	16
2.4.3. Le réseau d'assainissement .....	16

2.4.4. Divers .....	16
III. Les zones d'assainissement non collectif .....	17
IV. Indicateurs de performance du Service de l'Assainissement Collectif .....	17

## **INDICATEURS FINANCIERS**

I. Les tarifications .....	21
II. Eléments financiers .....	23

## **ANNEXES**

Annexe 1 : CA 2023

Annexe 2 : Plan pluriannuel provisoire de renouvellement de canalisations

# PRESENTATION GENERALE

## **Le S.I.V.O.M.**

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du littoral des Maures est un établissement public de coopération intercommunale créé en 1966.

Il regroupe les communes de La Croix Valmer et de Cavalaire-sur-Mer soit une population permanente de 11 370 habitants (recensement INSEE 2020).

Il a pour missions :

- le nettoyage des plages : Cavalaire-sur-Mer, La Croix Valmer,
- la collecte et le traitement des eaux usées : réseaux séparatifs et station d'épuration de La Croix Valmer et de Cavalaire-sur-Mer.

## **Le Service Assainissement**

Il est composé de 13 personnes :

- 1 ingénieur principal directeur du service
- 1 technicien responsable des réseaux
- 1 agent de maîtrise principal responsable de la STEP
- 4 agents pour l'entretien des réseaux
- 4 agents pour l'entretien de la STEP
- 1 responsable comptabilité/RH
- 1 assistante de direction

Il est renforcé par les divisions « Electricité/Electromécanique » (3 agents) et « Mécanique » (1 agent) de la Commune de Cavalaire-sur-Mer.

Les astreintes sont mutualisées avec celles déjà réalisées par les Communes de Cavalaire et de La Croix Valmer.

Ce personnel est sous la responsabilité des deux Directeurs Généraux des Services du SIVOM.

Le service a pour mission :

- la collecte et le transport des effluents,
- l'exploitation et l'entretien des réseaux d'assainissement en régie directe,
- l'étude et la réalisation de travaux sur les réseaux et sur la STEP,
- le suivi et le contrôle de toutes les installations,
- du traitement des eaux usées des deux communes.

Pour l'aider, il possède différents moyens techniques :

- plans papier et supports informatiques,
- hydrocureuse,
- entreprises privées (inspection vidéo, programme d'entretien, etc...),
- ...

# LES INDICATEURS TECHNIQUES



# ***I. LE RESEAU***

## **11. Présentation générale du réseau**

### **111. Généralités**

Le réseau est de type séparatif. En effet, un réseau est affecté à l'évacuation des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères) alors qu'un autre réseau assure l'évacuation des eaux pluviales directement rejetées dans le milieu récepteur.

Le réseau d'eaux usées représente environ 130km de canalisations (publiques et privées) de différents diamètres et matériaux. La collecte gravitaire dans les principaux bassins versants urbanisés est reprise en bord de mer par des stations de relevage successives.

Il comporte :

- 10 déversoirs d'orage
- 20 postes de relevage

Il aboutit à la Station d'épuration.

L'entretien des réseaux fait l'objet de travaux de réhabilitation ou de construction qui sont exécutés par des entreprises privées ou dans le cadre d'un marché pluriannuel à bons de commande.

### **112. Population raccordée aux ouvrages épuratoires**

#### **COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER:**

La majorité de la population est raccordée au réseau collectif. Il existe cependant quelques zones d'assainissement autonome (fosses toutes eaux et système d'épandage).

Nombre d'abonnés au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 11 585 soit un taux de couverture de la Commune de 98,60%.

La densité linéaire d'abonnés est de 11 585 abonnés/80km.

#### **COMMUNE DE LA CROIX VALMER :**

La majorité de la population est raccordée au réseau collectif. Il existe cependant quelques zones d'assainissement autonome (fosses toutes eaux et système d'épandage).

Nombre d'abonnés au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 4 904 soit un taux de couverture de la Commune de 85,07%.

La densité linéaire d'abonnés est de 4 904 abonnés/50km.

## **12. Principales opérations de suivi et d'entretien réalisées sur le réseau en 2023**

Les services de la Police de l'eau ont déclaré conforme le réseau du système d'assainissement du SIVOM du littoral des Maures.

### **121. Curage sur les canalisations et points noirs :**

En basse saison, un programme de curage est en place de façon à ce qu'une partie du réseau soit nettoyé.

L'équipe de terrain chargée du curage du réseau intervient régulièrement de manière préventive et ponctuellement de manière curative sur certaines portions de réseau, notamment sur ceux susceptibles de recevoir des graisses produites par les restaurateurs en saison estivale. S'agissant de la première année d'exploitation des réseaux par le SIVOM, le mode de fonctionnement existant a été reconduit avec un entretien des réseaux de Cavalaire-sur-Mer réalisé par les agents du SIVOM avec leur camion hydrocureur et des réseaux de la Croix Valmer par la société La Rose.

Les points particuliers du réseau faisant l'objet d'un entretien préventif sur la commune de Cavalaire-sur-Mer sont les capitaineries privée et publique 1 fois par semaine, les WC de la maison de la mer 2 fois par semaine, la rue Léon Blum, les rues Pierre et Marie Curie, Aubanel et Frédéric Mistral, le centre d'animation du Port, l'avenue de la Vigie 1 fois par mois. Enfin, les réseaux des plages (entre Dauphin plage et les 3 pins), de la rue du Port, de l'avenue Charles de Gaulle, de la rue de la bergerie, de la rue de la baie et de la rue des myrtes font l'objet d'un entretien 1 fois par an. Sur la commune de la Croix Valmer : rue du Maréchal Juin, rue Frédéric Mistral 1 fois par an.

### **122. Opérations d'entretien courant :**

Il s'agit des petits travaux (recherche et remplacement de tampons, réparation de pompes, désinsectisation, curage des réseaux,...).

Un marché à bon de commande, annuel reconductible trois fois, avait été conclu avec l'Entreprise SOGEA afin de réaliser ces travaux de maintenance sur le réseau d'eaux usées de la commune de Cavalaire-sur-Mer, dont la première tranche couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Durant cette période, 3 237.95 € HT ont été dépensés pour réaliser les différentes interventions relatives aux prestations d'entretien.

Pour le même type de prestation, l'entreprise Dall'erta est intervenue sur le réseau de la commune de La Croix Valmer pour un montant de 7 470.50 € HT.

L'entreprise SNA est intervenue pour procéder à des réparations sur les postes de relevage de la commune de la Croix Valmer pour un montant de 15 324.00 € HT.

Pour suppléer les défaillances de notre véhicule hydrocureur sur la commune de Cavalaire-sur-Mer, nous faisons appel à Azur Assainissement. Des interventions ont été commandées en 2023 pour un montant de 1 650.88 € HT.

Les interventions de débouchage et de curage des postes sont réalisées par l'entreprise LA ROSE sur la commune de La Croix Valmer pour un montant de 2 321.00 € HT.

L'entreprise Traitement Service Plus (T.S.P.) procède au traitement de désinsectisation du réseau de la commune de Cavalaire-sur-Mer. Au total, 5 interventions sur l'ensemble du centre-ville ont été réalisées pour un montant de 2 200,00 € HT.

L'entreprise AZUR HYGIENE PROTECTION procède au traitement de désinsectisation et de dératisation du réseau de la commune de La Croix Valmer. Au total, 2 interventions sur les points sensibles et les postes de relevage ont été réalisées pour un montant de 1 958.97 € HT.

La caméra à poussée, acquise en 2007 par la commune de Cavalaire-sur-Mer, a permis de réaliser des interventions sur les 2 communes.

### **123. Interventions d'astreinte**

Une astreinte fonctionnant tous les jours de l'année est en place de façon à intervenir rapidement lors d'un dysfonctionnement sur le réseau sur le réseau de Cavalaire-sur-Mer et le week-end de début octobre à fin mai et tous les jours de début juin à fin septembre sur le réseau de La Croix Valmer.

## **13. Liste des travaux entrepris sur le réseau en 2023 et taux de renouvellement**

### **COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER :**

- Poursuite de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement et de la recherche d'eaux claires parasites, montant de l'étude : 132 310.63 € HT soit 158 772.76 € TTC
  - Réhabilitation partielle des réseaux d'eaux usées des rues Dauphine (172mL), Mimosas (67ml), Pierre et Marie Curie (315ml), Calanque (84ml) : 218 716.95 € HT soit 262 460.34 € TTC
- Le linéaire de réseau public étant estimé à 47km, le taux de renouvellement est de 1.35%.

### **COMMUNE DE LA CROIX VALMER :**

- Réhabilitation partielle des réseaux d'eaux usées des rues du Maréchal Juin (190mL), Clos des Lavandes – Quartier de L'église (193ml) : 83 414.025 € HT soit 100 096.83 € TTC
- Le linéaire de réseau public étant estimé à 33km, le taux de renouvellement est de 1.16%.

- PR Vigne du Roy : renouvellement 1 pompe
- PR1 : renouvellement collecteur et boulonnerie
- PR2 : remplacement de vanne
- PR2bis : réalisation aspiration traitement H2S cuve 2
- PR3 : travaux dans cuve intérieur
- Refoulement PR3 : réparation suite à une fuite
- Dessableur : changement d'un des tampons d'accès

### **SUR LES DEUX COMMUNES :**

- Commande d'une hydrocureuse : 355 047.89 € HT soit 425 849.32 € TTC
- Test de produit pour limiter les nuisances olfactives à proximité des postes de relevage

## **14. Interconnexion entre les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales**

Il existe des problèmes d'arrivées d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement. Ces arrivées sont dues à de mauvais branchements de particuliers mais aussi à des fissures de canalisations.

De nombreux efforts (surveillance et réfection des anciennes canalisations, tests d'étanchéité sur les travaux neufs, ...) ont été mis en place visant à améliorer le taux de transfert.

Pour lutter contre les claires parasites, aléatoires et permanentes, et réduire les volumes transitant dans les postes de relevage, notamment par temps de pluie, différentes solutions ont été testées, notamment la réalisation de tests de fumigation. Ces tests n'ayant pas permis de réduire suffisamment les volumes, il a été décidé de mettre en place le contrôle de conformité obligatoire en cas de vente d'un bien sur les 2 communes à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Il a pour objet de chercher les connexions entre les eaux usées et les eaux pluviales.

Durant l'épisode pluvieux du 8 décembre 2023, les réseaux de La Croix Valmer au niveau de Gigaro ont débordé pendant plusieurs jours. Une enquête de terrain a démontré qu'au moins 3 lotissements n'étaient pas conformes au niveau de la séparation de leurs réseaux. Ils seront mis en demeure en 2024 de se mettre en conformité.

## **15. Taux de débordement et réclamation des usagers**

Le nombre de débordement à l'intérieur d'une propriété ayant donné lieu à une réclamation est de 1 pour chaque commune.

Le 23 mai 2023, un débordement a eu lieu boulevard de la Roseraie à Cavalaire-sur-Mer, les évacuations à l'intérieur de la maison étant situées à un niveau inférieur à celui du regard présent en bordure de propriété, l'expertise de l'assurance a conclu à la nécessité pour le propriétaire d'installer un clapet anti-retour.

Le 8 décembre 2023, un débordement a eu lieu boulevard de Gigaro à La Croix Valmer, les évacuations à l'intérieur de la propriété étant situées à un niveau inférieur à celui du regard présent en bordure de propriété, l'expertise de l'assurance a conclu à la nécessité pour le propriétaire d'installer un clapet anti-retour.

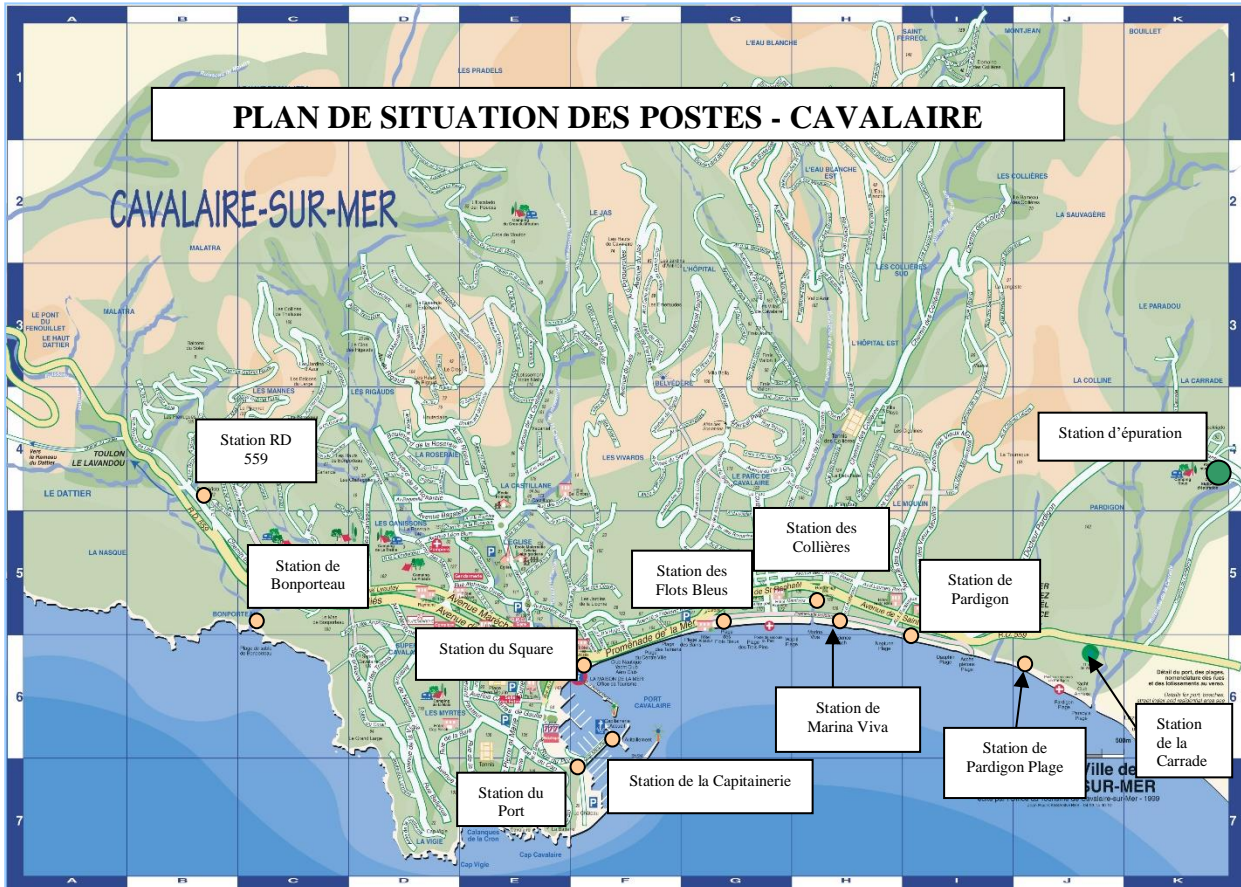
## ***II. LES POSTES DE RELEVAGE ET LA STATION D'EPURATION***

### **21. Présentation générale**

➤ La collecte des effluents du réseau eaux usées de la ville de Cavalaire-sur-Mer s'effectue par l'intermédiaire de 9 stations de relèvement et d'une station de refoulement, soit :

- poste de relevage de Bonporteau,
- poste de relevage du Port,
- poste de relevage de la Capitainerie,
- poste de relevage du Square,
- poste de relevage des Collières,

- poste de relevage des Flots Bleus,
- poste de relevage de Marina Viva,
- poste de refoulement de Pardigon,
- poste de relevage de Pardigon Plage,
- poste de relevage RD559



La collecte des effluents du réseau eaux usées de la ville de La Croix Valmer s'effectue par l'intermédiaire de 4 stations de relèvement et 5 stations de refoulement, soit :

- \* poste de refoulement PR1,
- \* poste de refoulement PR2,
- \* poste de refoulement PR2Bis,
- \* poste de refoulement PR3,
- \* poste de relevage Pôle Enfance,
- \* poste de refoulement PR NORD,
- \* poste de relevage PR DOUANE,
- \* poste de relevage PR MOBY DICK,
- \* poste de relevage PR VIGNE DU ROY



Les effluents des 2 communes sont collectés par le poste de refoulement de la Carrade qui les envoient en entrée de STEP.

### LEXIQUE

**Un poste de relevage** : l'eau est pompée en un point bas pour être envoyée sous pression jusqu'à un point haut puis l'eau s'écoule gravitairement.

**Un poste de refoulement** : l'eau est pompée et envoyée sous pression dans les canalisations.

## 22. Pollution actuelle, capacité épuratoire et rendements

voir annexe 1 : Station d'épuration

Le mode de traitement primaire des eaux usées est de type physico-chimique avec adjonction de réactifs (FeCl<sub>3</sub>, chaux, polymère anionique et décantation lamellaire). Un mode de traitement secondaire de type biologique avec nitrification est effectif depuis le 19 juillet 2006. La capacité de traitement de la station est de 68 000 équivalent habitant.

Les eaux sont rejetées gravitairement par :

- Un émissaire de rejet à terre de 1 000 mètres d'un diamètre de 600mm (liaison entre station d'épuration et chambre de tirage sur la plage d'où repartent les émissaires maritimes)

- Un émissaire en béton âme tôle de 1 450 mètres (diamètre 600mm) avec diffuseur, exutoire à –38 mètres (neuf)
- Un émissaire de secours en PVC de 1 300 mètres (diamètre 400mm) avec diffuseur, exutoire à – 35 mètres (en secours)

## LEXIQUE

**Émissaire** : conduite servant à évacuer l'eau. Dans le cas présent, la conduite sert à évacuer l'eau traitée soit en mer (émissaire en mer), soit entre la station d'épuration et la chambre de tirage de la plage (émissaire de terre).

### ➤ Normes de rejet

Les eaux déversées après passage dans la station d'épuration doivent être conformes aux caractéristiques de rejet précisé par l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2004.

PARAMETRE	Arrêté préfectoral du 1er décembre 2004	
	CHARGE MAXI Kg/j	CHARGE MAXI ATTEINTE Kg/j (Contrôle du 13/08/2021)
D.B.O. 5	4 080	3 403
D.C.O.	10 200	5 974
M.E.S.	6 120	3 171

Pour l'année 2023, un des prélèvements seulement a présenté une non-conformité à l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2004 (sur neuf autorisés).

### ➤ Volumes traités

DEBIT REJETE DANS LE MILIEU NATUREL	Arrêté préfectoral du 1er décembre 2004
	AUTORISE
Volume journalier temps sec	10 200 m <sup>3</sup> /j
Débit de pointe temps sec	700 m <sup>3</sup> /h
Débit temps de pluie	1 400 m <sup>3</sup> /h

### ➤ Pollution à traiter

Au total, 104 bilans de 24 heures ont été réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire de la station d'épuration pendant l'année 2023.

Les échantillons doivent respecter :

Paramètres	Soit CONCENTR. MAXI mg/l	Soit rendement minimum %
D.B.O. 5	25	80
D.C.O.	125	75
M.E.S.	35	90

## LEXIQUE

**D.C.O.:** demande chimique en oxygène

C'est la quantité d'oxygène nécessaire pour que les produits chimiques puissent oxyder la pollution.

**D.B.O.5:** demande biochimique en oxygène pendant 5 jours à 20°C

C'est la quantité d'oxygène qu'il faut fournir aux micro-organismes pour dégrader la pollution biodégradable.

**M.E.S.:** matières en suspension

Poids, volume et nature minérale ou organique des particules véhiculées par les eaux usées.

Ces paramètres renseignent sur la composition des eaux usées et sur leurs impacts polluants.

### 221. Quantités de boues produites des ouvrages d'épuration

Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre		Exercice 2023 en tMS
STEU de Pardigon		483.52 T
<b>Total des boues produites</b>		<b>483.52 T</b>

### 222. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre		Exercice 2023 en tMS
STEU de Pardigon		1 368,83 T
<b>Total des boues évacuées</b>		<b>1 368,83 T</b>

### 223. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées de la performance des ouvrages d'épuration

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2023 0 ou 100
STEU de CAVALAIRE-SUR-MER	1246.41	100



## 224. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	
	Non conforme	
Compostage	Conforme	1 368,83 T
	Non conforme	
Incinération	Conforme	
	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
	Non conforme	
Autre : ...	Conforme	
	Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1 368,83 T

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100%.

Le volume total d'eaux usées traitées à la station d'épuration de Pardigon est de 1 155 460m<sup>3</sup>.

## 23. Faits marquants de l'exercice

### 231. Postes de relevage

#### ➤ *Fonctionnement général*

Le fonctionnement des installations a été globalement satisfaisant sur la Commune de Cavalaire. De nombreuses interventions de dépannages ont été réalisées sur les postes de la Commune de la Croix Valmer.

#### ➤ *Investissements et aménagements*

De nombreuses petites réparations ont eu lieu notamment sur les postes de la Commune de la Croix Valmer :

- PR Vigne du Roy : renouvellement 1 pompe
- PR1 : renouvellement collecteur et boulonnerie
- PR2 : remplacement de vanne
- PR2bis : réalisation aspiration traitement H2S cuve 2
- PR3 : travaux dans cuve intérieur
- Refoulement PR3 : réparation suite à une fuite

Ce type de réparations devrait se poursuivre dans les prochaines années.

## 24. Orientation pour l'avenir

### 241. Station d'épuration

- Engagement du SIVOM à réduire le volume des eaux parasites de leurs réseaux respectifs
- Renouvellement de la Certification avec la nouvelle version ISO 14001 : 2015 en mai 2024
- Sensibilisation et lutte contre les filasses et les macrodéchets présents dans les réseaux
- Travaux (armoires électriques TR2, remise aux normes électriques de l'armoire du groupe-électrogène de la station)
- Achat et installation d'un groupe électrogène
- Mesure des matériaux filtrants des bio filtres
- Remplacement vis à sable
- Remplacement des deux gavopompes
- Marché de transport et traitement des boues
- Réfection d'étanchéité des toits terrasse biofiltre et ancien bureau step
- Renouvellement filtre silo chaux tranche 1
- Pompage et dessablage bêche PR Carrade

### 242. Stations de relevage

Un automaticien sera embauché durant une courte période en 2024 pour mener à bien la mise en place de la nouvelle supervision (dernière version) qui communiquera avec l'ensemble des postes des réseaux. Une réflexion sera menée sur les évolutions technologiques envisageables de manière à uniformiser, simplifier et moderniser les modes de fonctionnement.

Compte tenu de l'impact des volumes d'eaux parasites, de petites modifications des surverses de PR 1 et du Square seront étudiées pour permettre des débits plus importants permettant de soulager les volumes dans les réseaux qui peuvent provoquer des débordements en surfaces.

### 243. Réseau d'assainissement

La mise en place d'un programme pluriannuel de travaux sera étudiée en fonction de la capacité des 2 communes membres de définir leurs programmes pluriannuels de voiries avec précision. Quoiqu'il en soit, il est envisagé pour les 4 prochaines années des investissements à hauteur de 500 000 - 550 000 € HT de travaux de renouvellement de canalisations.

### 244. Divers

Les plans des canalisations au format numérique sont disponibles pour les 2 Communes.

La fusion des services de La Croix Valmer, du SIVOM et de Cavalaire-sur-Mer est pleinement opérationnelle même si certaines actions sont mutualisées avec les communes.

### III. LES ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le service d'assainissement non-collectif a été mis en place le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

**La compétence a été transférée à la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez le 1<sup>er</sup> juillet 2015.**

### IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

#### **Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement :**

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2008 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

	CAVALAIRE-SUR-MER	LA CROIX VALMER
Taux de desserte global	100%	85.07%

#### **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)**

Les grands ouvrages - stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2008. Les points sont attribués en « tout ou rien ». Les parties B et C ne sont prises en compte que si 20 points sont obtenus pour la partie A.

		CAVALAIRE-SUR-MER			LA CROIX VALMER		
		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus	Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du réseau de collecte	Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements (quels que soient les autres éléments détenus) ;	NON	0	0	NON	0	0
	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	OUI	10	10	OUI	10	10

	Mise à jour du plan au moins annuelle ;	OUI	10	10	OUI	10	10
B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;	OUI	10	10	NON	10	0
	Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;	OUI	10	10	OUI	10	0
	Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;	OUI	10	10	OUI	10	10
	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;	NON	10	0	NON	10	0
C- Informations sur les interventions sur le réseau	Définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;	NON	10	0	NON	10	0
	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;	NON	10	0	NON	10	0
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif	OUI	10	10	OUI	10	10

	chiffré portant sur au moins 3 ans) ;						
	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	OUI	10	10	OUI	10	10
TOTAL			100	70		100	60

# INDICATEURS FINANCIERS

## ***I. LES TARIFICATIONS***

L'ensemble des charges d'exploitation du Service de l'Assainissement supporté par le budget annexe correspond à l'entretien et à la maintenance des réseaux et au traitement des eaux usées assurés par les services du SIVOM du littoral des Maures.

La ressource principale du service est constituée par :

- une part variable ou proportionnelle : cette redevance est assise sur le volume d'eau prélevée par l'utilisateur du Service de l'Assainissement sur le réseau public de distribution de l'eau.
- une part fixe : les communes de Cavalaire-sur-Mer et de La Croix Valmer, communes touristiques, comptent un grand nombre de résidences secondaires, logements meublés, résidences de tourisme, camping, etc... qui ne génèrent pas ou peu de consommation pendant une partie de l'année en raison de leur inoccupation. Ainsi, le produit de la redevance d'assainissement perçu par ces usagers est relativement faible alors que les charges fixes du budget de l'assainissement sont importantes et ne peuvent être financées par une redevance essentiellement proportionnelle.

Les tarifs ont été modifiés à 2 reprises au cours de l'année 2023.  
A noter que tous ces montants sont assujettis à une TVA à 10%.

De manières à tendre vers une uniformisation, ils ont été fixés à :

### **COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER :**

- la part fixe annuelle qui s'élève à 72 € HT par abonné au service de distribution d'eau
- la part variable ou proportionnelle fixée à 0.75 € HT /m<sup>3</sup> d'eau potable prélevée et facturée par le Service de Distribution de l'eau.

Ce qui correspond pour une facture moyenne de 120m<sup>3</sup> d'eau potable prélevée à un total de :  $72+0.75 \times 120 = 162$  € HT de redevance d'assainissement communale soit 1.35 € HT/m<sup>3</sup> d'eau potable prélevée.

Le volume facturé s'élève à 1 036 058 m<sup>3</sup> pour l'année 2023.  
Le montant des impayés est de 8 315.37€ HT.

### **COMMUNE DE LA CROIX VALMER :**

- la part fixe annuelle qui s'élève à 72 € HT par abonné au service de distribution d'eau
- la part variable ou proportionnelle fixée à 1.1 € HT/m<sup>3</sup> d'eau potable prélevée et facturée par le Service de Distribution de l'eau.

Ce qui correspond pour une facture moyenne de 120m<sup>3</sup> d'eau potable prélevée à un total de :  $72+1.10 \times 120 = 204$  € HT de redevance d'assainissement communale soit 1.7 € HT/m<sup>3</sup> d'eau potable prélevée.

Compte tenu des périodes de sécheresse que nous rencontrons, pour les deux communes, il a été également instauré une tarification majorant la redevance de 50% pour les « gros consommateurs » :

plus de 150m<sup>3</sup> par trimestre. Cette majoration est appliquée pour toutes les consommations au-delà de 150m<sup>3</sup> par trimestre.

Le volume facturé s'élève à 669 966 m<sup>3</sup> pour l'année 2023.  
Le montant des impayés est de 3 284.89 € HT.

A noter qu'en cours d'année, il a été décidé de majorer de 50% le tarif des consommations supérieures à 150m<sup>3</sup>/trimestre.

Pour les deux communes, la Participation pour le Fonctionnement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est en vigueur, les modalités de calcul sont les suivantes :

#### **COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER :**

- Taux de 19 euros HT par m<sup>2</sup> de surface taxable pour les projets jusqu'à 150m<sup>2</sup>,
- Taux de 24 euros HT par m<sup>2</sup> de surface taxable pour les projets supérieurs à 150m<sup>2</sup> et jusqu'à 500m<sup>2</sup>,
- Taux de 34 euros HT par m<sup>2</sup> de surface taxable pour les projets supérieurs à 500m<sup>2</sup>,

#### **COMMUNE DE LA CROIX VALMER :**

Participation par m<sup>2</sup> de surface de plancher : P = 25 euros HT

$P = (Po * I) / Io$

Po = montant de la participation par mètre carré de surface de plancher au 2<sup>ème</sup> trimestre 2012 établi à 25 euros HT.

P = montant de la participation par mètre carré de surface de plancher sur l'indice actualisé.

Io = valeur de l'indice du coût de la construction au 2<sup>ème</sup> trimestre 2012 établi à 1638.

I = valeur de l'indice national du coût de la construction (nouvel indice).

##### 1<sup>ère</sup> catégorie : Habitation individuelles

Le taux de base par m<sup>2</sup> de surface de plancher de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour cette catégorie est fixé à :

$P1 = P * 1$

##### 2<sup>ème</sup> catégorie : logements collectifs

Le taux de base par m<sup>2</sup> de surface de plancher de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour cette catégorie est fixé à :

$P2 = P * 0.8$

3<sup>ème</sup> catégorie : commerces ou entreprises dont la pollution est inférieure à 200 EH (équivalent habitant).

Ex : restaurant, boulangerie, salon, bureaux...

4<sup>ème</sup> catégorie : maisons individuelles dans lotissement doté par le lotisseur ou les colotis d'un collecteur interne



Le taux de base par m<sup>2</sup> de surface de plancher de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour cette catégorie est fixé à  $P=P*0.6$

5ème catégorie : commerces ou industries dont la pollution est supérieure à 200 EH. Ex : cave, papèterie

Le montant de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour cette catégorie est fixé dans une convention spéciale de déversement (CSD) conclue entre les intervenants.

## ***II. ELEMENTS FINANCIERS***

Les éléments budgétaires sont les suivants pour l'année 2023 :

Investissement	<i>Dépenses</i> : 1 468 135.72 €	<i>Recettes</i> : 1 163 299.81 €
Exploitation	<i>Dépenses</i> : 2 676 191.03 €	<i>Recettes</i> : 3 315 182.96 €